



## DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT AU CHS DU 23/11/2009

Plus personne, aujourd'hui, ne nie la dégradation des conditions de travail. De multiples enquêtes le démontrent.

La CGT juge positive la prise de conscience de l'administration. Cependant, cette question de l'évaluation des risques professionnels ne peut être traitée sérieusement au fond si on écarte la question des moyens en général et de l'emploi en particulier.

(2569 suppressions d'emplois sont programmées à la DGFIP et 30 000 dans la fonction publique)

Il faut souligner aussi l'impact des réformes dont la finalité réside principalement dans la diminution des moyens alloués aux services publics.

Les moyens, l'emploi ne sont pas les seules questions qui impactent la vie des agents. La conception et la finalité du travail, les processus, l'organisation du travail et les modes de pilotage sont aussi au cœur de l'aggravation de la souffrance au travail.

La CGT considère que seule une remise en cause des choix qui prévalent sur le statut du travail permettra d'améliorer les conditions de travail des agents.

A ce sujet, les fédérations de fonctionnaires CGT, FSU et Solidaires appellent à faire de la semaine du 23 au 27/11/09 une semaine d'action, avec, à la DGFIP, un point d'orgue le 30/11/09, jour du CTPC emploi.

**Les conditions de travail, l'hygiène, la sécurité, constituent des enjeux revendicatifs permanents et quotidiens de la vie professionnelle et personnelle des agents.**

*Les effets conjugués de la pression des objectifs avec les suppressions d'emplois et des réformes qui se succèdent, se traduisent notamment par le développement de certaines maladies professionnelles (TMS : Troubles Musculo-Squelettiques...) et la généralisation des situation de stress. Érigé parfois en mode de management, ce phénomène aboutit à une réelle souffrance au travail, voire à un harcèlement moral.*

*Face à ces situations, parfois dramatiques, la CGT est à l'écoute des personnels et de leur souffrances, et s'efforce de créer les conditions de leur prise en charge, et proposer les moyens d'y remédier. Cela implique notamment une remise en cause des organisations du travail, une collaboration avec la médecine du travail et un changement des modes de management.*

*La CGT, sa fédération des finances et ses syndicats interviennent pour prévenir ces situations et activer les acteurs du pôle médical et de l'action sociale afin d'assurer la protection des agents en s'appuyant sur le dispositif ministériel d'accueil des agents en difficulté obtenu sous la pression des fédérations en 2007.*

*Nous nous sommes opposés et nous nous opposerons à toute tentative de mise en place de « pôles sociaux, cellules d'écoute, de veille » qui seraient sous la coupe des administrations.*

*Quant au travail sur écran qui constitue la règle dans la majorité de nos services, nous intervenons pour une autre organisation du travail, se traduisant par :*

- *Le respect de conditions d'installations correctes (réflexion sur le travail en plateau).*
- *Le respect des normes en matière d'implantation et d'installation en faisant appel aux compétences des médecins de prévention et des inspecteurs hygiène et sécurité.*
- *L'instauration et le respect de pauses régulières dans l'exercice du travail.*

*Les affections dues aux gestes répétitifs, comme les troubles musculo-squelettiques (TMS), sont en constante augmentation.*

## **NOUS AGISSONS, NOTAMMENT, SUR 4 POINTS :**

- *l'amélioration des conditions de travail et la révision des organisations du travail,*
- *inciter les salariés à faire systématiquement une déclaration, l'intervention de la médecine du travail ou de la médecine de prévention dans ce domaine restant primordial,*
- *le reclassement des salariés affectés sur des postes adaptés,*
- *la reconnaissance de ces affections comme maladie professionnelle.*

*Pour ce qui est de l'hygiène et de la sécurité, notre action syndicale s'appuie sur l'intervention des représentants CGT au sein des CHS, CMHS et des CHSCT, organismes non paritaires tant au niveau ministériel que semi-public, ainsi qu'au sein de toutes les instances représentatives des personnels dans l'ensemble de la sphère d'intervention de la fédération.*

## **S'AGISSANT DES CHS, LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT REVENDIQUE ET AGIT POUR**

- *L'élection directe des représentants du personnel sur liste syndicale.*
- *La recherche de l'unité syndicale qui nous a permis d'avancer en de nombreux domaines, comme l'élaboration de la note d'orientation ministérielle*
- *la mise en place de programmes de prévention dans les CHS.*

*La collaboration accrue des CHS aux conditions de travail et à l'ergonomie, pose de nouvelles exigences et de nouvelles responsabilités pour les représentants CGT, dans ces Instances.*

*La fédération des finances CGT intervient fortement et régulièrement sur la question de l'amiante et a obtenu de premières avancées en termes de reconnaissance de cette maladie professionnelle, et de suivi post-exposition. (Un dossier sur cet enjeu revendicatif majeur, s'agissant de la santé au travail, est disponible sur le site internet de la fédération des finances CGT). L'amiante constitue un danger majeur pour les personnels puisque près de 2/3 des immeubles existants en contiennent. C'est pourquoi, notre fédération exige l'élimination totale de l'amiante des établissements de nos Ministères. L'examen des DTA (Documents Techniques Amiante) doit permettre l'établissement d'un plan de travaux et de financement pluriannuel. Ce travail porte ses fruits en terme d'impulsion ministérielle sur ces questions et la CGT a acquis une forte crédibilité en la matière.*

## **Pour pouvoir agir et être vos porte-parole au sein des CHS départementaux nous avons besoin de vous**

*En premier lieu il est primordial de remplir le cahier hygiène et sécurité qui doit être à la portée de tous les agents des services et ceci sans entrave du supérieur hiérarchique. Il doit être aussi disponible auprès du public, qui peut y inscrire une remarque concernant l'hygiène et la sécurité des locaux où il est accueilli. Vous pouvez aussi interpellier vos représentants départementaux CGT pour qu'ils puissent intervenir au sein des comités. Il est important qu'un dialogue s'établisse entre les élus syndicaux CGT de toutes les instances et les agents pour que nos actions aboutissent.*

## **Au moment où le gouvernement met en place la RGPP il est urgent de collaborer avec la CGT pour faire avancer les conditions de travail dans nos services des finances.**

Pour le département de la Moselle vos représentants CGT sont :

### **Titulaire :**

Martine MEYER  
Trésorerie Montigny "Pays Messin"  
25 rue des Martyrs de la Résistance  
B.P 60230  
57952 MONTIGNY LES METZ CEDEX

Téléphone : 03 87 63 01 15

[martine.meyer1@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:martine.meyer1@dgfp.finances.gouv.fr)

### **Suppléant :**

Monsieur Claude LAGRANGE  
C.I.S.D. de METZ  
27, place Saint-Thiébault  
57013 METZ

Téléphone : 03 87 76 91 05

Fax : 03 87 75 47 87

[claude.lagrange@douane.finances.gouv.fr](mailto:claude.lagrange@douane.finances.gouv.fr)